

NOUVELLE-CALÉDONIE

GOUVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

Erratum à l'arrêté n° 2021-767/GNC du 8 juin 2021 fixant la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévue à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie

Publié au Journal officiel n° 10173 du 1^{er} juillet 2021 - page 9774

Une erreur est apparue à l'annexe de l'arrêté n° 2021-767/GNC du 8 juin 2021 suscitée ;

Au lieu de :

ANNEXE à l'arrêté n° 2021-767 /GNC du 8 juin 2021 fixant la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévue à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie

Docteur Campana Stéphane
Docteur Chene Patrick
Docteur Degen Eric
Docteur Forcin Philippe
Docteur Genin Patrick
Docteur Guedel Nicolas
Docteur Laffont Claire
Docteur Lallement Bruno
Docteur Maillaud Claude
Docteur Maybon Pascal
Docteur Nowacki Bernard
Docteur Paul Bernard

Docteur Plantegenet Patrice
Docteur Roques Nicolas
Docteur Roth-Heitz Mireille

Lire :

ANNEXE à l'arrêté n° 2021-767 /GNC du 8 juin 2021 fixant la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévue à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie

Docteur Campana Stéphane
Docteur Chene Patrick
Docteur Degen Eric
Docteur Forcin Philippe
Docteur Genin Patrick
Docteur Guedel Nicolas
Docteur Laffont Claire
Docteur Lallement Bruno
Docteur Lehmann Thomas
Docteur Maillaud Claude
Docteur Maybon Pascal
Docteur Nowacki Bernard
Docteur Paul Bernard
Docteur Plantegenet Patrice
Docteur Roques Nicolas
Docteur Roth-Heitz Mireille

Le reste sans changement.